

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 23 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Certification environnementale des exploitations agricoles :
de nouvelles démarches reconnues et une amplification du dispositif**
—

Placée auprès de Stéphane TRAVERT, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE) s'est réunie le 18 octobre sous la présidence de François CHAMPANHET Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

A cette occasion, le CGAAER a présenté les conclusions et les recommandations de son rapport relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles demandé par le ministre afin de faire un état des lieux du dispositif après cinq années de mise en œuvre.

Les membres de la CNCE (pouvoirs publics, syndicats agricoles, coopération, négoce, transformation, distribution, ONG environnementales, associations de consommateurs...) se sont félicités que le dispositif constituait un outil pertinent pour participer à l'engagement progressif des agriculteurs dans des pratiques agro-écologiques et permettait également de contribuer à répondre à l'attente du consommateur de produits respectueux de l'environnement.

Une amplification du dispositif est ainsi souhaitée par les partenaires. Des travaux seront prochainement engagés dans cet objectif.

Par ailleurs, lors de cette CNCE, un avis favorable pour la reconnaissance au niveau 2 a été donné à trois nouvelles démarches : **AGRIVITAE**, **CRC (Culture Raisonnée Contrôlée)** et la norme NF V01-007 (Agriconfiance) mise en place par la coopérative « **Les Vignerons de Tutiac** ». Les organismes certificateurs **Certipaq** et **Eccocert** ont également reçu un avis favorable pour un agrément au titre de la certification environnementale.

La certification environnementale c'est maintenant :

- **42 démarches environnementales professionnelles** officiellement reconnues au niveau 2 de la certification environnementale sur tout le territoire ;

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

- plus de **12 000 agriculteurs** engagés dans le niveau 2 de la certification environnementale avec des productions aussi variées que les grandes cultures, la viticulture, l'arboriculture, le maraîchage ou l'horticulture ;
- **786 exploitations** agricoles d'ores et déjà certifiées au plus haut niveau, la **Haute Valeur Environnementale**.



Stéphane TRAVERT se félicite de l'engagement de ces exploitations dans cette démarche de transformation des systèmes agricoles pour répondre aux attentes sociétales en matière de protection de l'environnement. Il a déclaré : « *la certification environnementale est l'une des solutions pour rendre notre agriculture multi-performante, les exploitations engagées démontrent que concilier la production et la réponse aux attentes des citoyens, l'un des enjeux forts des Etats généraux de l'alimentation est possible* ».

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>